

- il est nécessaire d'inclure des activités visant à renforcer des programmes d'éducation, d'information et de recherche et développement;
- les modes de vie et de consommation viables ne devraient pas se limiter aux questions énergétiques, mais aussi englober d'autres domaines.

Au cours de la troisième semaine, les discussions ont continué à être centrées sur les propositions pour le document Agenda 21, préparées par le Secrétariat pour cette réunion. Plusieurs délégations, surtout des pays de l'OCDE, ont soulevé le besoin de mieux intégrer dans Agenda 21 les autres questions atmosphériques (pollution atmosphérique transfrontière et appauvrissement de l'ozone), d'élargir les activités afin d'inclure des réactions restrictives dans des secteurs autres qu'énergétiques et de reconnaître le besoin d'une adaptation dans les secteurs de l'agriculture, des forêts, de la biodiversité, de l'eau douce, des océans, de la gestion des terres et des déchets.

Les pays en développement, menés par l'Inde appuyé par le Mexique et le Brésil, ont demandé que l'on reconnaisse dans chaque activité la situation spéciale des pays en voie de développement, le besoin de ressources financières nouvelles et supplémentaires, le transfert technologique selon des modalités privilégiées et non commerciales et la différence de responsabilités entre pays industrialisés et en voie de développement. On a souligné que les moyens et modalités de transfert de ressources financières pour les activités en cours de négociation en vertu de la convention sur le changement climatique ne devraient pas être reproduits ou remplacés par des délibérations de la CNUED. On a donc suggéré de traiter les préoccupations des pays en voie de développement et de ceux qui veulent éviter le chevauchement ou la préemption du processus du CIN sur le climat (principe également repris par l'Inde) en faisant précéder par le principe général suivant l'option révisée pour Agenda 21 à l'égard de cette question :

La composante énergétique d'Agenda 21 devrait comporter un élément de souplesse et pouvoir s'adapter à l'évolution des besoins et des situations. Plus précisément, le CIN concernant le changement de climat aborde de façon distincte plusieurs des questions relevées dans le texte qui suit. Les propositions qui suivent, traitant d'activités liées au climat et en négociation au CIN, ne doivent pas être interprétées comme une anticipation de l'issue de ces négociations, qu'il s'agisse d'objectifs et d'engagements généraux, de normes, de caractère conditionnel ou de mécanismes institutionnels pour le financement de coûts supplémentaires.

Ce principe préalable proposé par l'Inde témoigne de sa préoccupation au sujet des questions de financement et de transfert technologique, ainsi qu'au sujet de la question du caractère conditionnel. Le CIN concernant le changement climatique